



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question au Gouvernement n° 2748

Texte de la question

ORGANISATION DU TÉLÉTHON

M. le président. La parole est à M. Yves Albarello, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Yves Albarello. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication, et j'y associe bon nombre de députés, amis, présents dans cet hémicycle. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Monsieur le ministre, dans quelques jours aura lieu la traditionnelle émission du Téléthon, diffusée par France Télévisions dans le cadre d'une convention pluriannuelle entre la télévision du service public et l'Association française contre les myopathies, l'AFM. Or cette émission, qui correspond à l'édition 2010, marque la fin de la convention pluriannuelle qui liait jusqu'à présent France Télévisions et l'AFM. Et, à ma connaissance, le renouvellement de cette convention n'a pas encore été signé pour 2011 et les années suivantes.

L'incertitude qui pèse ainsi sur les prochains Téléthon pourrait avoir de lourdes conséquences sur le devenir de l'AFM et son action en faveur de la recherche scientifique et médicale, tant en France que dans le monde. Les projets soutenus par l'AFM étant pluriannuels, ils ont besoin de stabilité et de visibilité pour que leur existence soit assurée.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner l'assurance, au nom du Gouvernement, que la signature de la prochaine convention avec France Télévisions permettra la poursuite de l'organisation du Téléthon dans les conditions actuelles, c'est-à-dire dans le cadre d'un partenariat récurrent avec l'AFM, à l'abri de tout risque de dilution ou de démantèlement du Téléthon ? Nous resterons, quant à nous, vigilants et déterminés sur la suite que vous voudrez bien donner à ce dossier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication.

M. Frédéric Mitterrand, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, le Téléthon est une formidable initiative qui a été lancée en 1987 par l'Association française contre les myopathies pour appeler l'attention sur les maladies génétiques méconnues, pas si rares que cela et toujours terribles. Tout le monde garde ainsi le souvenir de la mort du jeune Grégory Lemarchal, talentueux lauréat de la Star Academy, dont le combat et le destin justifient à eux seuls le Téléthon.

C'est aussi une fête populaire considérable. Tous, nous avons assisté à ces soirées dans les centres de promesses, la nuit, en région, où un formidable élan attirait les dons, multipliait les défis, suscitait le dévouement des artistes. Le Téléthon, ce sont aussi des résultats remarquables, avec des sommes importantes récoltées et scrupuleusement gérées, avec des avancées de la recherche considérables, avec un regain d'attention pour la dignité des malades et le soutien des familles, avec la découverte enfin de ce phénomène ignoré jusqu'alors, celui des maladies orphelines.

Cependant, le Téléthon sous sa forme télévisuelle connaît un certain essoufflement. D'autre part, la controverse de l'année dernière, insistant sur le fait que l'émission de télévision ne donnait peut-être pas suffisamment accès aux autres pathologies, a souligné cet essoufflement.

Pour toutes ces raisons, je pense, avec le soutien de Rémy Pflimlin, qui a décidé que l'édition 2010 serait exemplaire par la qualité et l'importance des artistes...

M. Patrick Lemasle. Parce que ce n'était pas le cas avant ?

M. Frédéric Mitterrand, *ministre*. ...qu'il faut être vigilant sur la renégociation de la convention entre le Téléthon et France Télévisions, et sur la dynamisation du programme télévisuel, qui est essentielle pour être assuré que l'émission perdure. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Yves Albarello](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2748

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 2 décembre 2010